

Extrait du Internet : Culture et Communication

<http://filipe.f.ferreira.free.fr/dlst>

Des modèles "juridiques" pré-existants et des nouveaux modèles (12/02/2024)

- Culture et communication -

Date de mise en ligne : mardi 6 octobre 2009

Internet : Culture et Communication

Contrairement à l'idée reçue, le web est très règlementé par la loi...

- parce qu'il s'inscrit dans un ensemble de réglementations pré-existantes : loi de la presse et de l'audiovisuel, loi sur la propriété industrielle, intellectuelle, droit de l'image.
- parce qu'un ensemble de lois commencent à se mettre en place. (Exemple DADVSI : "Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information" <http://fr.wikipedia.org/wiki/DADVSI> et le projet de loi « Création et Internet », parfois baptisé « loi Hadopi » http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_Hadopi)

Mais :

- Ces lois marquent un décalage entre l'usage et la nécessité de règlementer
- Leur instauration peut demeurer soumise à l'influence de lobbys (ex. : lobby de l'audiovisuel, des FAI...)
- Elles ne sont pas internationales

Les utilisateurs mettent en place leur propres dispositifs pour céder une partie de leurs droits. Par exemple : les licences [Creative Commons](#), dont l'usage peut être orthogonal avec l'esprit de la loi...

Post-scriptum : [les licences Creative Commons](#)